

ANNEXE 6

TOUT SAVOIR SUR LE MOUSTIQUE TIGRE – EVITER SA PROLIFÉRATION



Crédit photo : JB Ferré / EID Méditerranée

1- Connaître le moustique *Aedes Albopictus* dit « moustique tigre »

Le moustique *Aedes albopictus* est un moustique originaire d'Asie.

De très petite taille (5 à 7 mm), il se distingue des autres moustiques par sa **coloration contrastée noire et blanche**, d'où son appellation commune de « moustique tigre ».

Il se développe majoritairement en zone urbaine, terrain propice à sa reproduction et se déplace peu au cours de sa vie (25 à 50 mètres autour de son lieu de naissance). Il «utilise» les transports routiers et ferroviaires pour se propager, ce qui explique sa remontée progressive sur le territoire à partir des départements du sud de la métropole.

Il s'est ainsi développé de manière significative et continue depuis 2004 en métropole où il est désormais implanté dans 31 départements (janvier 2017), dont celui du Bas-Rhin.

Ce moustique est particulièrement nuisible : ses piqûres interviennent principalement à l'extérieur des habitations, pendant la journée, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule. Seule la femelle pique, le repas sanguin étant nécessaire la reproduction.



Les femelles pondent leurs œufs (250 œufs tous les 2 jours) **à sec ou à la limite d'eaux stagnantes**. **Au contact de l'eau, les œufs éclosent et donnent des larves**. **Au bout de 5 à 6 jours, ils donnent des moustiques adultes et... piqueurs**.

Les gîtes de reproduction du moustique tigre sont toujours de petite taille. Ils sont majoritairement « fabriqués » par l'Homme, le plus souvent en milieu urbain ou périurbain, au sein des domiciles privés (cours, jardins, balcons...). Impossible de les recenser tous, car ils sont temporaires, aléatoires ou difficiles d'accès.

La façon la plus efficace de se protéger, c'est d'évacuer les eaux stagnantes et/ou de supprimer physiquement ces gîtes larvaires.

NB : *Aedes Albopictus* est un insecte exotique dont la période d'activité se situe du 1er mai au 30 novembre. Toutefois la période hivernale ne permet pas de relâcher la lutte contre sa présence : les œufs pondus entrent en « dormance » et pourront éclore lorsque les conditions climatiques redeviendront favorables au développement des larves.

Ce moustique peut être « vecteur » de la dengue, du zika et du chikungunya si, et seulement si, il est contaminé. Il se contamine en piquant une personne malade qui revient d'un voyage dans un pays où ces maladies sont présentes, et devient ainsi capable de transmettre la maladie dans le proche voisinage en piquant des personnes saines.

La dengue, le zika et le chikungunya ne sont pas des maladies à prévention vaccinale. Ce sont des **maladies virales, transmises par des moustiques contaminés**, qui se caractérisent classiquement par une fièvre d'apparition brutale associée à des douleurs musculaires, des maux de tête et, pour le chikungunya des douleurs articulaires pouvant être invalidantes et des éruptions cutanées, douleurs oculaires pour dengue et zika. Ces symptômes surviennent en moyenne dans la semaine suivant la piqûre d'un moustique contaminé.

Ces trois maladies évoluent favorablement dans la plupart des cas. Elles ne sont **pas contagieuses** ; **la transmission directe de personne à personne n'est pas possible.**

- **Comment éviter la prolifération des moustiques ? Quelques gestes simples**

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques. Il est donc nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

L'implication de la population représente une grande part de la lutte contre les moustiques. En effet, de nombreux lieux de ponte se trouvent dans les propriétés privées et espaces collectifs avec des gestionnaires identifiés. Le moustique *Aedes albopictus* se déplaçant peu, celui qui vous pique est "né chez vous". Chacun peut agir en prenant en charge la destruction mécanique des lieux potentiels de ponte :

- **enlever tous les objets abandonnés** dans les jardins, les parcs ou sur les terrasses qui peuvent servir de récipient,
- **vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux, etc.,**
- **remplir les soucoupes des pots de fleurs** avec du sable ou une éponge qui, une fois mouillés permettent l'arrosage,
- **vérifier le bon écoulement des eaux de pluie** (gouttières, toits-terrasse, ...),
- **Surveiller et traiter dès leur mise en eau les gîtes présents sur la voirie et les espaces publics.**

PAS D'EAU STAGNANTE = PAS DE MOUSTIQUES

Ces gestes simples réduisent efficacement le risque de présence du moustique à proximité des lieux de vie (domicile, travail). Ils sont indispensables pour limiter la prolifération des moustiques et pour protéger l'entourage.

- **Vous pensez avoir observé un moustique tigre? Vous souhaitez le signaler ?**

L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en place.

Pour vous informer et/ou signaler la présence d'un moustique tigre connectez-vous le site Internet :

www.signalement-moustique.fr

Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique et tous les moustiques ne sont pas des moustiques tigres ! Ce moustique se caractérise notamment par sa très petite taille. A noter : pour pouvoir signaler la présence d'un moustique tigre aux autorités sanitaires, il faut que vous disposiez d'une photo d'un moustique tigre ou d'un moustique dans un état permettant son identification. Aucune identification ne sera possible si vous ne disposez pas de l'un ou de l'autre.